

## **Ouverture de procédures de sauvegarde pour POBI Industrie et POBI Structures et de procédures de redressement judiciaire pour AST Groupe, DPLE et Maisons IDEOZ**

### **Plan de cession des actifs**

AST Groupe annonce que n'ayant pas obtenu la majorité requise des classes de parties affectées en faveur du projet de plan de sauvegarde, le Tribunal de commerce de Lyon a mis fin à la procédure de sauvegarde accélérée. Dans ce contexte, AST Groupe et ses filiales ont sollicité auprès du Tribunal de commerce de Lyon, l'ouverture de procédures de sauvegarde judiciaire pour ses filiales POBI Structures et POBI Industrie, ainsi que l'ouverture de procédures de redressement judiciaire pour la société AST Groupe et ses filiales DPLE et Maisons IDEOZ.

Par jugements du 1<sup>er</sup> août 2024, le Tribunal de commerce de Lyon a accepté le placement en procédures de sauvegarde judiciaire des sociétés POBI Structures et POBI Industrie, et a prononcé concomitamment l'ouverture de procédures de redressement judiciaire aux bénéficiaires des sociétés AST Groupe, DPLE et Maisons IDEOZ.

Le groupe AST entend poursuivre l'adossement de ses différentes activités auprès de repreneurs à même d'assurer leur pérennité.

Concernant les activités Maisons Individuelles et Promotion Immobilière, les chantiers en cours bénéficient d'une garantie de livraison et seront ainsi terminés et livrés sous la responsabilité des garants et notamment de CGI BAT, le principal assureur du Groupe, qui l'a décidé en ne votant pas en faveur du plan ; et ce, en dépit des nombreuses réunions de préparation dans le cadre du plan de sauvegarde et des engagements pris par le groupe AST pour la bonne exécution de celui-ci.

Le Groupe tient à remercier les équipes d'AXA et celles de CEGC, pour leur mobilisation tout au long de la procédure en faveur du projet de plan de sauvegarde.

Ainsi, le Tribunal de commerce a ouvert une période d'observation de 6 mois pour les sociétés POBI Structures et POBI Industrie, dédiées à la fabrication des maisons à ossature bois (Natilia), des studios de jardin (Natibox) et des charpentes/menuiseries.

Concernant les sociétés AST Groupe, DPLE et Maisons IDEOZ, le Tribunal de commerce a ouvert une période d'observation de 6 mois.

Le Tribunal a désigné :

- La Selarl BCM, en la personne de Maître Eric Bauland et la Selarl FHBX, en la personne de Maître Charlotte Fort en qualité de coadministrateurs judiciaires ;
- La Selarl MJ SYNERGIE-Mandataires judiciaires représentée par Maître ELANCERY et Selarl Maître DUBOIS en qualité de comandataires judiciaires.

**L'ouverture de ces procédures permettra d'optimiser les possibilités de reprise des activités du Groupe, notamment industrielles, et de protéger au mieux possible les emplois. Dans le cadre de ces procédures, le Tribunal de commerce de Lyon sera amené à examiner d'éventuelles offres de reprise d'actifs.**

Ce contexte ne permet pas une reprise des négociations des actions d'AST Groupe sur le marché d'Euronext Growth Paris.

## A propos de la sauvegarde

*La procédure de sauvegarde peut durer jusqu'à douze mois et protège les sociétés qui ne sont pas en état de cessation des paiements afin de leur permettre de résoudre leurs difficultés et de poursuivre leurs activités.*

## A propos d'[AST Groupe](#)

*Constructeur, Promoteur et Industriel, avec 30 ans d'expérience, AST Groupe dispose d'un réseau national de concessionnaires qui distribue l'ensemble de ses marques en maison individuelle, notamment les maisons à ossature bois (NATILIA) et les studios de jardin à ossature bois (NATIBOX).*

Retrouvez toute l'information d'AST Groupe sur [www.ast-groupe.fr](http://www.ast-groupe.fr)

**AST Groupe**  
**Relations investisseurs**

Nathalie Sabben, Directrice Administratrice et financière  
Tél : +33 (0)4 72 81 64 64  
nathalie.sabben@ast-groupe.fr

**AELIUM**  
**Communication financière**

Solène Kennis  
Tel : +33 (0)1 75 77 54 68  
skennis@aelium.fr



**Eligible PEA et PEA-PME**

Euronext Growth Paris - Mnémonique : ALAST – ISIN : FR0000076887